Information des habitants sur l'élaboration du **SCoT**

Venez participer!



- . Jeudi 10 mars 2016 à 20h
- à l'Espace Le Lorrain (ancien cinéma) de Sarrebourg
- . Vendredi 11 mars 2016 à 19h30
- à la salle polyvalente de Voyer



dans le cadre d'un cycle de conférences

. Urbanisme durable

Jeudi 17 mars 2016 à 20h

à l'Espace Le Lorrain (ancien cinéma) de Sarrebourg Intervenants : Florence Amiaux-Lallement du CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement), Eszter Czobor, architecte au Parc naturel régional de Lorraine, Camille Zieger, 1er Adjoint au Maire de la Ville de Sarrebourg.

. Trame verte et bleue

Jeudi 28 avril 2016 à 19h30

au Parc animalier de Sainte Croix à Rhodes Intervenants: Lucille Robillot et Laurent Gode du Parc naturel régional de Lorraine, Sylvie Schutz et Pierre Faure, de la région Alsace Champagne-Ardennes-Lorraine, Angélique Armand du SCoT de l'Agglomération Messine (SCOTAM), Thierry Duval, Maire de Belles-Forêts, Pascal Rohmer, Maire de Vasperviller et Pierre Singer, Directeur du Parc animalier. Retrouvez ce programme sur : www.pays-sarrebourg.com dans la partie « Programme de mise en œuvre » de la rubrique « Le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ».

. Le paysage comme facteur d'aménagement du territoire

Venez nous oindre dans l'espace

de concertation

La parole est à vous s sur notre site

Internet.

Jeudi 30 juin 2016 à 19h45

à Lorquin (le lieu sera précisé sur : www.pays-sarrebourg.com et dans la presse, ou contacter le PETR)

Intervenants : Anne Philipczyk du Parc naturel régional de Lorraine, Sébastien Laumond de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, témoignages d'élus de notre territoire.

. Les friches et leur réhabilitation/reconversion

Octobre ou début novembre 2016 - à 19h30Au site BATA à Moussey *(la date sera précisée sur .*

www.pays-sarrebourg.com et dans la presse, ou contacter le PETR)
Intervenants: Régis Stenger de l'Établissement Public Foncier
de Lorraine (EPFL), Laurence Bertrand du SCoT des Vosges
centrales, Ghislain GAD, Président de l'association
«La chaussure Bataville », témoignages d'élus de notre
territoire et d'autres intervenants.

Les rencontres sont organisées par la commission « Environnement - développement durable » du Conseil de Développement dans le cadre d'un cycle de conférences et pour accompagner la démarche du SCoT.

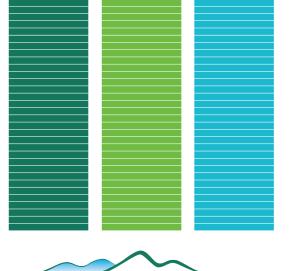
Contacts

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg

Salle des Fêtes - Place du Marché 57400 SARREBOURG Tél. 03 87 03 46 35

Courriel: pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr

Plus d'infos www.pays-sarrebourg.com





Information des habitants sur l'élaboration du **SCoT**





ÉDITO

Les évolutions démographiques et économiques constatées dans le territoire de l'arrondissement de Sarrebourg depuis les quinze dernières années amènent les élus à repenser la stratégie de développement territorial pour répondre à de nouveaux enjeux. Les besoins actuels et futurs des habitants incitent à réfléchir à des services de proximité adaptés.

Des ménages plus nombreux, ainsi que la volonté d'accueillir de nouveaux habitants pour maintenir la vie dans les communes, appellent à plus de logements.

Les nouvelles conditions de développement des entreprises conduisent à redéfinir les vocations économiques des différents secteurs géographiques de notre territoire.

Le Pays de Sarrebourg bénéficie aussi d'atouts majeurs : richesses paysagères, sites remarquables, diversité des patrimoines naturels et bâtis. Or, les problématiques environnementales comme le gaspillage des sols, la destruction de milieux naturels, la perte de la biodiversité, la production de gaz à effet de serre, ne peuvent plus être ignorées. Elles obligent à inscrire les futures ouvertures à l'urbanisation dans le cadre d'un urbanisme

Création de logements, renforcement des services et des loisirs, développement économique et touristique, amélioration des déplacements, mais aussi transition énergétique et respect de l'environnement: Comment coordonner toutes ces politiques à l'échelle de l'arrondissement? Tel est le rôle du schéma de cohérence territoriale (SCoT), outil de planification intercommunale, favorisant à l'échelle de plusieurs communes et communautés de communes une réflexion globale en matière

Le SCoT apporte un concept stratégique pour l'aménagement de l'espace en abordant toutes les thématiques d'urbanisme : habitat, équipements de services, capacités d'accueil et de développement des entreprises (zones d'activités économiques, équipement commercial). mobilité.

d'aménagement du territoire.

Il offre un modèle de développement urbain visant à lutter contre une consommation trop importante de l'espace liée à l'étalement urbain

Prenant en compte l'impératif environnemental, il propose de « développer le territoire en aménageant autrement » : équilibre entre développement urbain et protection des espaces naturels et agricoles, préservation des paysages, respect de l'environnement. Ainsi, le SCoT est un outil de mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement durables.

Les 102 communes et les communautés de communes de l'arrondissement de Sarrebourg se sont engagées dans la procédure d'élaboration d'un tel document d'urbanisme. Elles ont confié cette mission au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg. Le SCoT permettra de donner les grandes orientations en termes d'urbanisme, notamment pour les documents locaux : plans locaux d'urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagements.

Le SCoT a également pour ambition de construire un projet partagé entre les élus, la société civile représentée notamment par les associations, ainsi que les habitants du territaire.

D'où la diffusion de cette «Lettre du SCoT» pour vous informer et vous inviter à vous exprimer

Alain MARTY

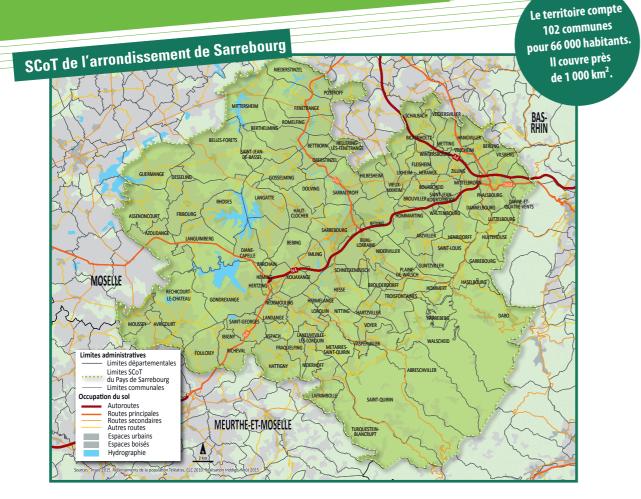
Président du PETR du Pays de Sarrebourg et du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg



QU'EST CE QU'UN SCoT?

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, a été créé par la loi SRU (Solidarité et intercommunalités notamment, de coordonner leurs politiques d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable ainsi que l'équilibre entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles.



QUEL EST LE TERRITOIRE CONCERNÉ ?

Le territoire concerné correspond à **l'arrondissement** de Sarrebourg.

À QUOI SERT LE SCoT?

Le SCoT oriente le développement du territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables. Il permet d'assurer une plus forte cohérence dans l'organisation du territoire. Élaborer un SCoT, c'est donc se poser des questions sur l'avenir du territoire :

- . Combien de logements faudra-t-il construire?
- . Quels espaces allons-nous protéger?
- Comment allons-nous améliorer la qualité de nos aménagements?
- Comment consolider l'activité économique ?
- Comment allons-nous nous urbaniser?
- . Quelles alternatives aux déplacements en voiture ?

Le périmètre du SCoT correspond au périmètre de l'arrondissement de Sarrebourg, également périmètre du Pays de Sarrebourg.

Les différentes intercommunalités du territoire sont représentées par leurs élus qui siègent au sein des instances du PETR.

Le PETR du Pays de Sarrebourg est l'instance politique du SCoT. Pour l'accompagner dans la réalisation technique et juridique du document, il a mandaté les bureaux d'études Inddigo et Biotope, ainsi que le cabinet d'avocats Soler-Couteaux-Llorens.

L'élaboration du SCoT se fait également avec tous les acteurs de l'aménagement du territoire : État, Conseil régional, Conseil départemental, Chambres consulaires... Les habitants seront informés de l'avancée du SCoT et pourront y participer à travers les réunions publiques qui seront organisées.

QUI ÉLABORE LE SCoT?

Le SCoT est élaboré par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du

Pays de Sarrebourg (anciennement Syndicat mixte).

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg est présidé par le Député-Maire de Sarrebourg, Alain Marty.











COMMENT VA S'ÉLABORER LE SCoT ?

Le SCoT s'élabore en 3 temps et se traduit par 3 documents :

- . Un premier temps d'analyse et de diagnostic du territoire : il permet de formaliser le rapport de présentation ;
- . Un second temps de définition du projet pour le territoire : c'est l'étape centrale du SCoT qui fixe les perspectives d'aménagement du territoire et se traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- . Un dernier temps qui décline et précise le projet en orientations et objectifs qui abonde le Document d'Orientations et d'Objectifs.

1 SCoT 3 DOCUMENTS

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Diagnostic État initial de l'Environnement

Il définit et analyse les enjeux du futur SCoT

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Choix

Il formule le projet du territoire, en définissant des axes stratégiques de développements et les objectifs à atteindre

D00

Document d'Orientations et d'Objectifs

Règles opposables

Il définit les prescriptions permettant la mise en oeuvre du PADD

Ces documents sont les résultats de réflexions et d'échanges entre les différents acteurs, autour des enjeux de leur territoire.

Le rapport de présentation contient également l'« évaluation environnementale » du projet. Il s'agit de permettre une meilleure prise en compte de l'environnement dans le projet (limitation des incidences).

Pour cela, l'évaluation environnementale constitue un travail continu et porte un regard sur toutes les thématiques environnementales: la biodiversité, la trame verte et bleue, l'eau, l'air, le bruit, le climat, les paysages, les risques...

COMBIEN DE TEMPS VA DURER L'ÉLABORATION DU SCoT ?

L'élaboration du SCoT a démarré début 2015. Son élaboration devrait nous conduire jusque fin 2018.

Décembre 2015

Diagnostic

Décembre 2016

Décembre 2017

Décembre 2018

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document d'Orientations et d'Objectifs (D00)

Finalisation du dossier pour arrêt puis approbation

